

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

20349230

Déposé
13-10-2020

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/10/2020 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0845176044

Nom(en entier) : **COFELY DATA SOLUTIONS**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Boulevard Simon Bolivar 34
: 1000 Bruxelles**Objet de l'acte :** DEMISSIONS, NOMINATIONSD'après un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2020, il résulte que :
.../....

L'assemblée prend acte de la démission de MM. Philippe LAURENT et Pascal LAMBET de leur mandat d'administrateur avec effet à la date de la présente assemblée générale.

L'assemblée décide à l'unanimité des voix d'augmenter le nombre des administrateurs de 4 à 7 et de nommer administrateur pour une durée de quatre ans :

- Madame Natalie DEWULF, domiciliée Raalbeeklaan 12 à 3001 Leuven ;
- Monsieur Nicolas COPPEE, domicilié rue des Rossignols, 3 à 6534 Thuin (Gozée) ;
- Monsieur Philippe HELLEMANS, domicilié rue Surbise 72 à 7090 Ronquières ;
- Monsieur Cédric HANNAERT, domicilié rue de la Fontaine Maqué 41 à 1440 Brainele-Château ;
- Monsieur Michaël DURDU, domicilié rue de l'Ange 56 à 6222 Brye.

Leur mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2024 statuant sur les comptes de l'exercice 2023 et sera exercé à titre gratuit.

.../....

D'après un procès-verbal du conseil d'administration du 25 juin 2020, il résulte que :

.../....

1. Nomination d'un Président et d'un Administrateur délégué

Suite aux nominations effectuées par l'assemblée générale du 24 juin 2020, le conseil d'administration décide de nommer Natalie DEWULF, domiciliée Raalbeeklaan 12 à 3001 Leuven, à la fonction de président et Nicolas COPPEE, domicilié rue des Rossignols 3 à 6534 Thuin (Gozée), à la fonction d'administrateur délégué conformément à l'article 18 des statuts. Le conseil lui délègue la gestion opérationnelle de la société (en ce compris la gestion journalière).

Natalie DEWULF et Nicolas COPPEE remercient le conseil de la confiance qui leur est ainsi témoignée.

2. Mise à jour des pouvoirs de signature à partir du 1er juillet 2020

Le conseil d'administration approuve les nouveaux pouvoirs de signature ci-annexés de la société qui seront en vigueur à partir du 1er juillet 2020.

Ils annulent et remplacent tous autres pouvoirs ayant été arrêtés antérieurement, publiés ou non.

.../....

POUVOIRS DE SIGNATURE**1. REPRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE**

Conformément à l'article 26 des statuts, la société est représentée dans tous les actes, y compris ceux où intervient un fonctionnaire public ou un officier ministériel, et en justice, par deux administrateurs agissant conjointement.

Le conseil d'administration de la société est à ce jour composé comme suit :

- Natalie DEWULF, Président
- Nicolas COPPEE, Administrateur Délégué
- Stanislas de PIERPONT, Administrateur

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

- Michaël DURDU, Administrateur
- Cédric HANNAERT, Administrateur
- Philippe HELLEMANS, Administrateur
- Jacques TILQUIN, Administrateur

ci-après nommés individuellement un « **Administrateur** » et ensemble les « **Administrateurs** ».

2. GESTION JOURNALIERE

Conformément à l'article 18 des statuts, la gestion journalière, ainsi que la représentation de la société dans les actes et en justice, relative à cette gestion, sont déléguées à :

- Nicolas COPPEE, Administrateur Délégué
- Cédric HANNAERT, CFO Properties Segment
- Rudy GOOSSENS, HR Director Properties Segment

ci-après nommés individuellement un « **Délégué** » et ensemble les « **Délégués** ».

En ce qui concerne la gestion journalière, la société sera valablement représentée par les Administrateurs et les Délégués, agissant conjointement deux à deux.

3. POUVOIRS SPECIAUX

Conformément aux articles 18 et 26 des statuts, le Conseil décide que la société sera valablement engagée par les signatures suivantes; les montants des offres et commandes étant à considérer hors taxes :

1. Activité commerciale

a/ *Contrats, offres et soumissions dont la redevance annuelle ou le montant total s'il s'agit de travaux excède 500.000 EUR*

par les Administrateurs et les Délégués, agissant conjointement deux à deux.

b/ *Contrats, offres et soumissions dont la redevance annuelle ou le montant total s'il s'agit de travaux n'excède pas 500.000 EUR*

par les Administrateurs et les Délégués, agissant conjointement deux à deux.

c/ *Contrats, offres et soumissions dont la redevance annuelle ou le montant total s'il s'agit de travaux n'excède pas 10.000 EUR*

par les Administrateurs et les Délégués, agissant conjointement deux à deux.

2. Commandes aux fournisseurs et aux sous-traitants

2.1. Commandes

- Les commandes, **sans limitation de valeur**, peuvent être valablement signées par les Administrateurs et les Délégués, agissant conjointement deux à deux.
- Les commandes d'une valeur **supérieure à 1.000.000 EUR** peuvent être valablement signées par les personnes suivantes, agissant conjointement deux à deux :

1re signature

Administrateur

Délégué

2e signature

Head of Procurement Segment (Ken COLEBUNDERS pour Industry, Bart VANBETS pour Cities & Communities et Annik FALISSE pour Properties)

Head of Operational Procurement Support (Marc VANELVERDINGHE)

- Les commandes d'une valeur **inférieure ou égale à 1.000.000 EUR** peuvent être valablement signées par les Administrateurs et les Délégués, agissant conjointement deux à deux, ou par les personnes suivantes, agissant conjointement deux à deux :

1re signature

Administrateur

Délégué

Gregory TILTE

2e signature

Head of Procurement Segment

Head of Operational Procurement Support

Dieter BLOMME, Marc COART, Cédric DESSY, Alain EVRARD, Ben FLIPKENS, Daniel NOBELS, Dagmar PASTERNAK, Grietje SELLENSLAGH, Frank VANDENBUSSCHE

- Les commandes d'une valeur **inférieure ou égale à 100.000 EUR** peuvent être valablement signées par les personnes suivantes, agissant conjointement deux à deux :

1re signature

Administrateur

Délégué

Gregory TILTE

2e signature

Head of Procurement Segment

Head of Operational Procurement Support

Dieter BLOMME, Marc COART, Hans DE BRAEL, Cédric DESSY, Alain EVRARD, Ben FLIPKENS, Didier FOUCART, Marie- France MANANDISE, Daniel NOBELS, Dagmar PASTERNAK, Eric SCHUERMANS, Grietje SELLENSLAGH, Frank VANDENBUSSCHE, Dimitri VAN RHIENEN, Johan WOUTERS

• Les commandes IT d'une valeur **inférieure ou égale à 100.000 EUR** peuvent également être valablement signées par les personnes suivantes, agissant conjointement deux à deux :

1re signature

Jan POLLART, Geert UYTTERHOEVEN, Stijn VAN MALDER, Hil Sing WONG

2e signature

Head of Procurement Segment

Head of Operational Procurement Support

• Les commandes d'une valeur **inférieure ou égale à 10.000 EUR** ne doivent pas être formellement signées par un acheteur. L'envoi par e-mail de ces commandes est acceptable si l'e-mail est envoyé par un des acheteurs repris en annexe 1.

• Les commandes d'une valeur **inférieure ou égale à 1.000 EUR** (type « quick order » lancée comme commande via l'ERP Alliance ou Axifit) et les commandes d'une valeur **inférieure à 3.500 EUR sur Price List** peuvent être valablement approuvées par les opérationnels sans approbation d'un acheteur. Dans aucun cas, une commande du type fax ou téléphone hors de l'ERP Alliance ou Axifit est autorisée.

2.2. Conclusion de contrats cadre

Les contrats cadre pour des commandes peuvent être valablement signés par un Administrateur, un Délégué ou Gregory TILTE, conjointement avec le Head of Procurement Segment. En cas d'absence de ce dernier, le contrat cadre pourra être valablement signé par les personnes qui peuvent valablement signer les commandes d'une valeur inférieure ou égale à 1.000.000 EUR.

3. Service financier

a/ Pour un montant n'excédant pas 2.000.000 EUR vis-à-vis des tiers et pour un montant n'excédant pas 10.000.000 EUR pour des virements entre banques concernant COFELY DATA SOLUTIONS seule

par un Administrateur, un Délégué, signant conjointement avec Delphine BRANCART, Isabelle DELCUVE, Paul LEMMENS, Els OTTEN, Marc SMEESTERS, Marleen THOEN, Walter VAN DENBERGHE, Ermeline VAN DER BIEST, Luc VAN LEEUW, Claude COLLIN, Catherine COSSE, Geneviève DEBATY, Virginie DE KEYSER, Yves DELPORTE, Nathalie HUYBRECHTS, Ruben RAECKELBOOM, Laurent SCHMITZ, Frédéric SCHUMMER, Jean-François STEPPÉ ou Pieter VAN DAMME.

b/ Pour un montant n'excédant pas 1.000.000 EUR vis-à-vis des tiers et pour un montant n'excédant pas 5.000.000 EUR pour des virements entre banques concernant COFELY DATA SOLUTIONS seule

par un Administrateur, un Délégué, Delphine BRANCART, Isabelle DELCUVE, Paul LEMMENS, Els OTTEN, Marc SMEESTERS, Marleen THOEN, Walter VAN DENBERGHE, Ermeline VAN DER BIEST et Luc VAN LEEUW signant conjointement deux à deux ou l'une de ces personnes signant conjointement avec Claude COLLIN, Catherine COSSE, Geneviève DEBATY, Virginie DE KEYSER, Yves DELPORTE, Nathalie HUYBRECHTS, Ruben RAECKELBOOM, Laurent SCHMITZ, Frédéric SCHUMMER, Jean-François STEPPÉ ou Pieter VAN DAMME.

c/ Pour un montant n'excédant pas 5.000.000 EUR pour des paiements concernant les salaires et les impôts

par un Administrateur, un Délégué, Delphine BRANCART, Isabelle DELCUVE, Paul LEMMENS, Els OTTEN, Marc SMEESTERS, Marleen THOEN, Walter VAN DENBERGHE, Ermeline VAN DER BIEST, Luc VAN LEEUW, Claude COLLIN, Catherine COSSE, Geneviève DEBATY, Virginie DE KEYSER, Yves DELPORTE, Nathalie HUYBRECHTS, Ruben RAECKELBOOM, Laurent SCHMITZ, Frédéric SCHUMMER, Jean-François STEPPÉ et Pieter VAN DAMME signant conjointement deux à deux.

d/ Pour un montant n'excédant pas 2.000.000 EUR pour des paiements collectifs aux fournisseurs par ENGIE GBS

par Delphine BRANCART, Christophe DE BRUYN, Isabelle DELCUVE, Frédéric SCHUMMER, Marleen THOEN, Pieter VAN DAMME, Ermeline VAN DER BIEST, Claude COLLIN, Catherine COSSE, Geneviève DEBATY, Virginie DE KEYSER, Yves DELPORTE, Nathalie HUYBRECHTS, Ruben RAECKELBOOM, Laurent SCHMITZ et Jean-François STEPPÉ signant conjointement deux

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

à deux.

e/ Les paiements électroniques avec des sociétés liées dans le cadre du « cash pooling » peuvent valablement être signés par un Administrateur, un Délégué, Delphine BRANCART, Isabelle DELCUVE, Paul LEMMENS, Els OTTEN, Marc SMEESTERS, Jean-François STEPPE, Marleen THOEN, Walter VAN DENBERGHE, Ermeline VAN DER BIEST, Luc VAN LEEUW, Claude COLLIN, Catherine COSSE, Geneviève DEBATY, Virginie DE KEYSER, Yves DELPORTE, Nathalie HUYBRECHTS, Ruben RAECKELBOOM, Laurent SCHMITZ, Frédéric SCHUMMER et Pieter VAN DAMME signant conjointement deux à deux.

4. Ressources humaines

4.1 Personnel cadre

- Toutes les opérations concernant le service du personnel cadre, en ce compris l'engagement et le licenciement, peuvent être valablement signées par les personnes suivantes, agissant conjointement deux à deux :

1re signature

Administrateur

Délégué

Christine MARCHAL, Michaël GILLIS, Florence COPPENOLLE, Steven SAERENS

2e signature

Nathalie BOREAN, Benoît EVRARD, Jan OSSELAER, Nathalie SOUPART, Veronique VANDELEENE, Sandrine VAUTHIER, Sofie VERMEIRE, Gwendolyn HUYGHE

- Les mises en prépension du personnel cadre peuvent être valablement signées par les personnes suivantes, agissant conjointement deux à deux :

1re signature

Administrateur

Délégué

Christine MARCHAL, Michaël GILLIS, Florence COPPENOLLE, Steven SAERENS

2e signature

Nathalie BOREAN, Benoît EVRARD, Jan OSSELAER, Nathalie SOUPART, Veronique VANDELEENE, Sandrine VAUTHIER, Sofie VERMEIRE, Gwendolyn HUYGHE

4.2 Personnel employé et ouvrier

- Les opérations concernant le service du personnel employé et ouvrier, en ce compris l'engagement et le licenciement hors faute grave, peuvent être valablement signées par les personnes suivantes, agissant conjointement deux à deux :

1re signature

Administrateur

Délégué

Christine MARCHAL, Michaël GILLIS, Florence COPPENOLLE, Steven SAERENS

2e signature

Edit ASLANIAN, Christina BARANOWSKI, Christiaan BAX, Bagdad BEN HADDOUCH, Annelies BERLAEN, Els BIESEMAN, Nathalie BOREAN, Gert CONINGS, Annemie DE WILDE, Audrey DUPAIX, Benoît EVRARD, Marie GYSEL, Hanne HOLSTERS, Geraldine KETELAER, Emilie LORENZINI, Pascal MOUTON, Jan OSSELAER, Peggy SLUIJZER, Anne-Marie SMITS, Nathalie SOUPART, Robin TRUYEN, Veronique VANDELEENE, Sandrine VAUTHIER, Sofie VERMEIRE, Corentin WELLEMANS, Ann-Sabine MAERTENS, Veerle LUCKX

- Les licenciements pour faute grave peuvent être valablement signés par les personnes suivantes, agissant conjointement deux à deux :

1re signature

Administrateur

Délégué

Christine MARCHAL, Michaël GILLIS, Florence COPPENOLLE, Steven SAERENS

2e signature

Nathalie BOREAN, Benoît EVRARD, Jan OSSELAER, Nathalie SOUPART, Veronique VANDELEENE, Sandrine VAUTHIER, Sofie VERMEIRE, Ann-Sabine MAERTENS, Veerle LUCKX

- Les mises en prépension du personnel employé et ouvrier peuvent être valablement signées par les personnes suivantes, agissant conjointement deux à deux :

1re signature

Administrateur

Délégué

Christine MARCHAL, Michaël GILLIS, Florence COPPENOLLE, Steven SAERENS

2e signature

Edit ASLANIAN, Christina BARANOWSKI, Christiaan BAX, Bagdad BEN HADDOUCH, Annelies BERLAEN, Els BIESEMAN, Nathalie BOREAN, Gert CONINGS, Annemie DE WILDE, Audrey DUPAIX, Benoît EVRARD, Marie GYSEL, Hanne HOLSTERS, Geraldine KETELAER, Emilie LORENZINI, Pascal MOUTON, Jan OSSELAER, Peggy SLUIJZER, Anne-Marie SMITS, Nathalie SOUPART, Robin TRUYEN, Veronique VANDELEENE, Sandrine VAUTHIER, Sofie VERMEIRE, Corentin WELLEMANS, Ann-Sabine MAERTENS, Veerle LUCKX

4.3 Aménagement du temps de travail

Les documents relatifs au crédit-temps, à la réduction ou à l'augmentation du temps de travail et au travail à domicile peuvent être valablement signés par les personnes suivantes, agissant conjointement deux à deux :

1re signature

Administrateur

Délégué

Christine MARCHAL, Michaël GILLIS, Florence COPPENOLLE, Steven SAERENS

2e signature

Edit ASLANIAN, Christina BARANOWSKI, Christiaan BAX, Bagdad BEN HADDOUCH, Annelies BERLAEN, Els BIESEMAN, Nathalie BOREAN, Gert CONINGS, Annemie DE WILDE, Audrey DUPAIX, Benoît EVRARD, Marie GYSEL, Hanne HOLSTERS, Geraldine KETELAER, Emilie LORENZINI, Pascal MOUTON, Jan OSSELAER, Peggy SLUIJZER, Anne-Marie SMITS, Nathalie SOUPART, Robin TRUYEN, Veronique VANDELEENE, Sandrine VAUTHIER, Sofie VERMEIRE, Corentin WELLEMANS, Ann-Sabine MAERTENS, Veerle LUCKX

4.4 Déclarations fiscales et sociales (précompte professionnel, ONSS, etc.)

Ces déclarations peuvent être valablement signées par les personnes suivantes, agissant conjointement deux à deux :

1re signature

Administrateur

Délégué

Christine MARCHAL, Michaël GILLIS, Florence COPPENOLLE, Steven SAERENS

2e signature

Edit ASLANIAN, Christina BARANOWSKI, Christiaan BAX, Bagdad BEN HADDOUCH, Annelies BERLAEN, Els BIESEMAN, Nathalie BOREAN, Gert CONINGS, Annemie DE WILDE, Audrey DUPAIX, Benoît EVRARD, Marie GYSEL, Hanne HOLSTERS, Marc JACOBS, Geraldine KETELAER, Emilie LORENZINI, Pascal MOUTON, Jan OSSELAER, Patrick PEREMANS, Peggy SLUIJZER, Anne-Marie SMITS, Nathalie SOUPART, Robin TRUYEN, Veronique VANDELEENE, Sandrine VAUTHIER, Sofie VERMEIRE, Corentin WELLEMANS, Ann-Sabine MAERTENS, Veerle LUCKX

4.5 Assurances de personnes

Toutes opérations relatives aux polices d'assurances de personnes peuvent être valablement signées par les personnes suivantes, agissant conjointement deux à deux :

1re signature

Administrateur

Délégué

Christine MARCHAL, Michaël GILLIS, Florence COPPENOLLE, Steven SAERENS

2e signature

Nathalie BOREAN, Benoît EVRARD, Jan OSSELAER, Nathalie SOUPART, Veronique VANDELEENE, Sandrine VAUTHIER, Sofie VERMEIRE

4.6 Opérations juridiques

Toutes opérations relatives à des affaires juridiques concernant le personnel peuvent être valablement signées par les personnes suivantes, agissant conjointement deux à deux :

1re signature

Administrateur

Délégué

Christine MARCHAL, Michaël GILLIS, Florence COPPENOLLE, Steven SAERENS

2e signature

Nathalie BOREAN, Benoît EVRARD, Jan OSSELAER, Nathalie SOUPART, Veronique VANDELEENE, Sandrine VAUTHIER, Sofie VERMEIRE

5. Assurances

Toutes opérations relatives aux polices d'assurances peuvent être valablement signées par les personnes suivantes, agissant conjointement deux à deux :

1re signature

Administrateur

Délégué

2e signature

Patrick HAENECOUR, Olivier CHERDON, Victoria FERNANDO, Els WILLEKENS

6. Juridique

Les documents concernant la gestion des affaires juridiques peuvent être valablement signés par les personnes suivantes, agissant conjointement deux à deux :

1re signature

Administrateur

Délégué

2e signature

Benoît KERVYN, Annelies LEPLA, Philip SNOECK, Virginie TRANCHANT, Marc VANDEPLAS

7. Correspondance d'ordre journalier

Elle sera valablement signée par la seule signature de l'une des personnes désignées dans les délégations qui précèdent.

8. Administration des postes, chemins de fer et autres entreprises de transport

Le pouvoir est délégué à :

Siège social :

Nadine BECKER, Cathy DRUMEL, Ellen DE PUYDT, Christine VAN DER CAMMEN, Cindy VERBRUGGEN ou Sabine WEEMAELS

Siège de Mechelen :

Giseline MEERT, Catherine PERDU ou Veerle VERSTRAETEN

Sièges de Herstal et Gosselies :

Mariane BAGGETTA, Thierry CAUSSIN, Murielle FARINA ou Martine HARDENNE

agissant et signant séparément, de retirer tous objets assurés, recommandés ou autres et de toucher les mandatsposte, quittances, assignations, accreditifs, ainsi que toutes autres valeurs quelconques à l'adresse de la société.

En outre, ces personnes peuvent retirer ou recevoir toutes marchandises arrivant au nom de la société par chemins de fer ou autres entreprises de transports, donner valablement décharge et encaisser toutes sommes, valeurs, remboursements, indemnités, etc., qui seraient dus à la société par ces organismes.

.../...

Annexe 1 : List Purchasers

ANNEXE 1 – LIST PURCHASERS

1. Team Marc : Maryem BOUDJAINE, Linda DE CONINCK, Nadine DE CONINCK, Joëlle DENIS, Isabelle GOLDSZTAJN, Anoushka HELSEN, Patricia JOOSTEN, Karina MISPLON, Veronique PATERNOSTER, Florence REYPENS, Christel VAN LAERHOVEN, Malgorzata WIERZCHOWIAK.

2. Team Bart : Cristobal DE JAMBLINNE, Nikki DE MEYER, Stef DEGENS, Nancy KETS, Baptiste LEMOINE, Mariska LUBBERS, Jozef MOORS, Joris TIMMERMANS, Pascaline UWIZEYUMUREMYI, Lila VAN DE ZANDE.

3. Team Ken : Michael CLAPHOUWERS, Dirk COUSY, Manu DE KEUSTER, Marc DE KIMPE, Askhay DEO, Mieke DUCHEYNE, Christine HANSSENS, Philippe MICHAUX, Steven QUAYHACKX, Nathalie SWINNEN, Bernard VANSTAPEL, Jelle VERSTRAETEN, Jordy VINCK.

4. Other -scope Axima Refrigeration : Guy ARYS, Sonia BORGIO, Dieter CASSELEIN, Christine DE BRUYCKER, Sabrina DI BERNARDO, Dimitri DUPONT, Isabelle GOBERT, Wendy GUILLIAMS, Marie-Alliette LECHAT, Ria PIESSENS, Christel SEGERS, Aurélie SIMON, Sofie SOETE, Valérie STALMANS, Jimmy STORDEUR, Diango STRUYLAART, Marie SZENDREY, Laura THOMAS, Natacha VANDERSMISSEN, Nathalie VANESSE, Laura VERHULT, Ria WILLEM.

.../...

Pour extrait conforme

(signé) Damien HISETTE, notaire